

Ordonnance
du Conseil suisse d'accréditation
Accréditation de la filière d'études
Sciences pharmaceutiques de l'Université de Genève

I. Bases légales

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE, RS 414.20), et notamment son art. 21, al. 3, et son art. 33 ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (Ordonnance d'accréditation LEHE, RS 414.205.3) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 29 novembre 2019 sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (RS 414.205.1) ;

Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (Loi sur les professions médicales, LPMéd, RS 811.11).

II. Faits

L'Université de Genève (UNIGE) a déposé une demande d'accréditation de programmes pour sa filière en Sciences pharmaceutiques, le 11 juin 2025.

Par lettre du 28 janvier 2025, l'AAQ a informé le Conseil suisse d'accréditation (CSA) qu'elle a admis la filière en Sciences pharmaceutiques de l'UNIGE à la procédure d'accréditation de programmes, selon la LEHE et la LPMéd.

III. Considérants

1. Rapport et proposition d'accréditation du groupe d'experts

Le groupe d'experts relève que la filière en Sciences pharmaceutiques de l'UNIGE présente un niveau de qualité élevé, conforme au Catalogue suisse des objectifs d'apprentissage, et qu'elle repose sur une assise scientifique solide. Il souligne notamment l'intégration réussie des enseignements théoriques et pratiques, l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes, l'importance accordée à la formation interprofessionnelle et à la simulation, ainsi que la grande expertise du corps enseignant. La filière bénéficie également d'un vaste réseau de partenaires

académiques et professionnels et offre aux étudiantes et étudiants un parcours d'apprentissage progressif ainsi qu'une grande diversité de modalités d'évaluation.

Le groupe d'experts identifie toutefois plusieurs axes d'amélioration, notamment l'harmonisation des conditions d'examen entre les différents sites de formation, le renforcement de certaines compétences pratiques, l'adéquation des ressources humaines et matérielles à l'augmentation du nombre d'étudiants, ainsi que certains aspects de la gouvernance et de l'assurance qualité, en particulier les processus d'évaluation des enseignements et des examens. Il recommande l'accréditation du programme, assortie de trois charges visant à garantir durablement la qualité de la formation, et formule également trois recommandations pour soutenir le développement continu de la filière.

2. Appréciation du rapport et de la proposition d'accréditation par l'AAQ

L'AAQ estime que l'analyse du groupe d'experts est complète, cohérente et conforme aux exigences des normes d'accréditation. Elle partage l'appréciation faite du programme pour ses nombreuses forces, notamment son ancrage scientifique, la qualité de son réseau, son approche pédagogique intégrée, et la diversité de compétences que possède son corps enseignant. L'AAQ estime également que les trois charges proposées répondent de manière appropriée aux principaux défis identifiés : le renforcement de certaines compétences pratiques en vue de l'examen fédéral, la garantie de conditions d'examen équitables sur les différents sites de formation ainsi que l'adéquation durable des ressources humaines, financières et matérielles à l'évolution des effectifs étudiants. Enfin, elle considère que les recommandations formulées sont pertinentes pour poursuivre le développement et l'amélioration continue de la filière.

3. Proposition d'accréditation de l'AAQ

L'AAQ soumet au CSA, l'accréditation de la filière en Sciences pharmaceutiques de l'UNIGE avec trois charges.

- Charge 1 : La filière en Sciences pharmaceutiques offre aux étudiants suffisamment de possibilités pour s'exercer et s'entraîner à la préparation de médicaments dans des conditions d'examen, en fin de programme de master, afin de garantir qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à la fabrication de médicaments et de les aider à se préparer à l'examen fédéral suisse.
- Charge 2 : En collaboration avec ses partenaires des universités de Lausanne et de Neuchâtel, la filière en Sciences pharmaceutiques veille à ce que les conditions d'examen

soient comparables sur les trois sites pour la première année du programme de bachelor, garantissant ainsi l'égalité des chances à tous les étudiants.

- Charge 3 : L'Université de Genève alloue à sa filière d'études en sciences pharmaceutiques les ressources financières et humaines suffisantes, proportionnelles au nombre d'étudiants. La filière peut ainsi accompagner les parcours d'apprentissage des étudiants en leur offrant, à long terme, des infrastructures de laboratoire, un enseignement et un encadrement adaptés.

Modalité de vérification : sur dossier avec deux experts

Délai : 18 mois

4. Prise de position de l'Université de Genève

Dans sa prise de position du 22 mai 2026, l'UNIGE prend connaissance du rapport du groupe d'experts et de la demande de l'AAQ, et accueille favorablement les conclusions générales du groupe d'experts et remercie ces derniers ainsi que l'AAQ pour la qualité du processus d'accréditation et des échanges menés lors de la visite sur place. L'UNIGE prend également acte des trois charges d'accréditation et des recommandations formulées, tout en précisant les mesures déjà engagées ou prévues pour y répondre.

Dans sa prise de position, l'UNIGE indique que les charges d'accréditation feront l'objet de mesures concrètes de mise en œuvre, et souligne que plusieurs actions répondant aux recommandations sont déjà en cours ou planifiées, notamment dans les domaines de l'organisation de la formation, de la gouvernance du programme et des procédures d'évaluation. L'objectif est de poursuivre le développement et l'amélioration continue de la filière.

5. Prise de position de la MEBEKO

Dans sa prise de position, la MEBEKO relève que la procédure d'accréditation a été menée conformément aux bases légales et aux normes en vigueur. Elle estime que l'analyse du groupe d'experts est fondée, et que les atouts du programme, notamment son ancrage scientifique, la qualité de son enseignement, et sa contribution essentielle à la formation des pharmaciens en Suisse romande, justifient l'octroi de l'accréditation. Elle soutient ainsi la proposition d'accréditation, assortie des trois charges formulées par le groupe d'experts, et estime que les mesures prévues par l'UNIGE permettront de répondre aux principaux défis identifiés et à assurer le développement continu de la filière.

6. *Considérants du Conseil suisse d'accréditation*

La demande de l'AAQ est complète et dûment motivée. L'AAQ démontre également que la procédure a été menée conformément à la loi. Le CSA est donc en mesure de prendre une décision.

Il ressort clairement de la demande d'accréditation de l'AAQ, que la filière en Sciences pharmaceutiques de l'UNIGE remplit les conditions requises pour l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd.

Le CSA considère que les charges demandées par le groupe d'experts et reprises par l'AAQ sont pertinentes. Il les reprend dans la demande d'accréditation, car elles constituent une base pour les mesures que l'UNIGE doit prendre afin de remédier aux lacunes constatées.

IV. Décision

Se fondant sur les bases légales, les faits et les considérants, le Conseil suisse d'accréditation décide :

1. La filière d'études en Sciences pharmaceutiques de l'Université de Genève est accréditée sous réserve des 3 charges suivantes :
 - 1.1. La filière en Sciences pharmaceutiques offre aux étudiants suffisamment de possibilités pour s'exercer et s'entraîner à la préparation de médicaments dans des conditions d'examen, en fin de programme de master, afin de garantir qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à la fabrication de médicaments et de les aider à se préparer à l'examen fédéral suisse.
 - 1.2. En collaboration avec ses partenaires des universités de Lausanne et de Neuchâtel, la filière en Sciences pharmaceutiques veille à ce que les conditions d'examen soient comparables sur les trois sites pour la première année du programme de bachelor, garantissant ainsi l'égalité des chances à tous les étudiants.
 - 1.3. L'Université de Genève alloue à sa filière en Sciences pharmaceutiques les ressources financières et humaines suffisantes, proportionnelles au nombre d'étudiants. La filière peut ainsi accompagner les parcours d'apprentissage des étudiants en leur offrant, à long terme, des infrastructures de laboratoire, un enseignement et un encadrement adaptés.
2. La filière d'études en Sciences pharmaceutiques de l'Université de Genève doit présenter au Conseil suisse d'accréditation un rapport sur la réalisation des charges dans un délai de 18 mois à compter de la décision du Conseil suisse d'accréditation, soit jusqu'au 17 mars 2028.
3. Le contrôle de la réalisation des charges est effectué sur dossier par deux experts.

4. Le Conseil suisse d'accréditation accorde l'accréditation pour une durée de sept ans à compter de la date de la décision, soit jusqu'au 17 septembre 2033.
5. Le Conseil suisse d'accréditation publie la décision d'accréditation sous forme électronique sur www.akkreditierungsrat.ch.
6. Le Conseil suisse d'accréditation délivre un certificat à la filière d'études en Sciences pharmaceutiques de l'Université de Genève.
7. La filière d'études en Sciences pharmaceutiques de l'Université de Genève obtient le droit d'utiliser le sceau
« Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPMéd pour 2026 – 2033 ».

Berne, le 18 septembre 2026

Vice-Présidente du Conseil suisse d'accréditation



Pr Dr Daniela Freisler-Mühlemann

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall.